

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (n° 2271)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 100

présenté par
M. Ciotti-----
ARTICLE 11 TER

À la dernière phrase de l'alinéa 22, substituer aux mots :

« à l'article »,

les mots :

« au 1° de l'article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.